

# Lobotomisée par la propagande antiraciste, elle est tabassée par son mari tunisien le jour de son mariage

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 4 juillet 2022



Mairie de Tarbes

La propagande anti-raciste, particulièrement développée auprès des élèves et jeunes, culpabilise la réserve naturelle que chacun peut avoir avec tout autre l'assimilant pour le moins à de la discrimination. La perversité associée va jusqu'à désarmer les jeunes esprits qui n'osent plus s'interroger sur la relation à autrui lors qu'il s'agit d'un étranger. L'asservissement idéologique est patent face à une autre culture éloignée de l'occidentale, voire de la française même si McKinsey affirme qu'elle n'existe pas !

Le résultat est le nombre de couples, voire par mariage, qui en résulte avec des conséquences qui dépassent largement le désagrément.

Ainsi ce qui est arrivé à une Tarbaise le jour de son mariage... A noter qu'il ne s'agit pas d'un mariage gris, c'était une relation de plusieurs années, le couple ayant déjà un enfant...

## Il frappe sa femme et l'humilie le jour de leur mariage

Delphine Pereira – Publié le 03/07/2022

*C'est une affaire peu banale qui a été audiencée devant le tribunal correctionnel de Tarbes. Les faits de violences conjugales datent de février 2022, le jour même du mariage du prévenu et de la victime. Les deux protagonistes se connaissent depuis l'arrivée de l'homme sur le territoire Français en 2016 (il fait d'ailleurs l'objet d'une obligation de quitter le territoire français) et ont un enfant de trois ans. L'homme a été placé sous contrôle judiciaire avant de se retrouver en centre de rétention, son retour en Tunisie semble être effectif. La police a donc été appelée le 13 février, lendemain du mariage comme l'a expliqué la présidente du tribunal : « Ils se sont mariés le 12 février et au cours de la fête, il aurait « pété les plombs » parce qu'il pensait et il l'a expliqué « qu'elle parlait à un ami avec les yeux », qu'il lui aurait ordonné de baisser en lui pinçant très fortement le bras pendant de longues minutes, lui occasionnant un hématome ».*

Pour précision : Un mariage -civil, après un mariage religieux, ce qui ne semble apaiser les mœurs- le week-end du 12 au 13 février de cette année à Tarbes. Le marié a violenté sa femme devant les convives. Toujours frappée le lendemain elle s'est rendue au commissariat de police. Elle a au moins réagi et ne s'est heureusement pas soumise indéfiniment...

La fête s'est donc arrêtée là et la mariée est rentrée chez elle où son tout juste mari l'a rejointe plus tard pour mieux l'insulter durant ce qui aurait dû être une nuit de noces. Les violences se répètent et il lui assène un coup de tête.

## **Une chaîne autour du cou**

Le lendemain, il ne s'est toujours pas calmé : « Il voulait lui faire avouer qu'elle l'avait trompé donc, alors qu'ils étaient en voiture dans le parking. Il a éteint le plafonnier puis lui a passé une chaîne autour du cou, fixée à l'appui tête. La présence d'autres membres de la famille au domicile l'a conduit à la libérer et ils sont retournés à l'appartement où il va, une nouvelle fois l'insulter toute la nuit ». Ses sœurs confirmeront les violences et les insultes et le prévenu, absent à l'audience campera sur ses positions lors de sa garde à vue. Des déclarations que lira la présidente : « Il a vu qu'elle parlait à un ami et dit qu'il a arrêté la soirée du mariage mais il dit qu'il ne l'a pas violentée ». Pour le procureur de la République cette affaire de violences conjugales est très « désagréable » : « C'est le jour même de leur mariage et tout ça, parce qu'elle discutait avec un ami. Il nous dit qu'elle marque facilement, une excuse tristement classique. Depuis deux mois, il lui faisait vivre un enfer (Elle aurait dû comprendre avant de convoler !), persuadé qu'elle le trompait. Il était obnubilé par ça. La chaîne autour du cou, cela se passe dans le véhicule, hors de la vue des témoins. Je requiers une peine de 6 mois de prison avec sursis dans la mesure où **il est retourné en Tunisie** ». Des réquisitions suivies par le tribunal qui a condamné le jeune mari violent à 6 mois de prison avec sursis et l'autorité parentale lui a été retirée.

L'alcool, la jalousie, suffisent-ils pour expliquer la violence du conjoint ?